

Évaluation du Programme « Habiter Mieux »

Les travaux réalisés et les financements associés

N° 2

Octobre 2015

Sommaire

Objectifs et méthodologie de l'évaluation	3
Présentation méthodologique de l'enquête auprès des instructeurs	5
Synthèse	6
La typologie des travaux réalisés	7
Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés	8
Typologie des bouquets de travaux : Les combinaisons de travaux réalisés	12
Caractéristiques des dossiers par typologie de travaux	13
Les montants de travaux réalisés	14
Les travaux hors maîtrise de l'énergie réalisés	16
Les entreprises mobilisées	17
Le financement des travaux	18
Zoom sur les propriétaires ayant un revenu fiscal inférieur à 10 000€	21

Rédaction et méthodologie : Soraya Daou, Elodie Josse du Service des études, de la prospective et de l'évaluation (SEPE) de l'Anah, avec l'assistance du Crédoc, Fors Recherche Sociale.

Source : CREDOC/Anah Février 2014
Champ: échantillon total = 971 dossiers

L'Anah remercie tous les partenaires pour leur collaboration.

La convention relative à la mise en œuvre du « Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique » signée entre l'État, le Commissariat Général à l'Investissement et l'Anah le 10 juillet 2010 prévoit la réalisation d'une évaluation scientifique, économique, sociale et environnementale pour apprécier l'impact des investissements consentis.

Une première évaluation à mi-parcours du programme pour les années 2011 à 2013 a été mise en œuvre en 2014 afin de mesurer la pertinence, l'efficacité et les impacts du programme auprès des bénéficiaires mais aussi des dispositifs partenariaux mis en place et du processus de mise en œuvre du programme à l'échelle locale.

La méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation nationale du programme Habiter Mieux est explicitée dans la synthèse de l'étude auprès des propriétaires occupants¹.

Description de l'échantillon : 971 dossiers renseignés par les instructeurs Anah sur 1206 dossiers de propriétaires occupants ayant bénéficié du programme Habiter Mieux

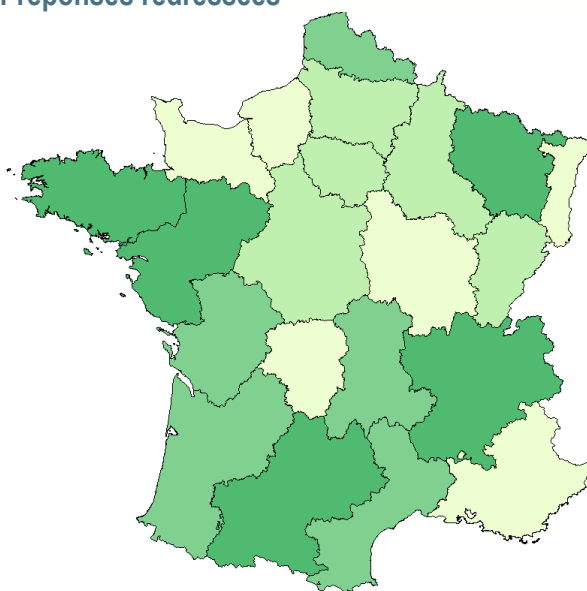
Suite à la réalisation de l'enquête téléphonique auprès de 1 206 propriétaires occupants bénéficiaires du programme Habiter Mieux, l'échantillon de réponses a été complété par les instructeurs Anah sur le volet technique et financier :

- Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés,
- Les autres travaux subventionnés (hors maîtrise de l'énergie),
- Les cofinancements du projet de rénovation,
- Les entreprises retenues,
- L'accompagnement mobilisé sur le projet.

971 réponses ont été complétées, soit un taux de réponse de 81%.

Les données ont été redressées sur les variables « région » et « type de demandeur » (modeste / très modeste) afin d'obtenir une représentativité nationale.

Répartition des 971 réponses redressées



Répartition des dossiers de l'échantillon

■ Plus de 6%	(5)
■ de 4% à 6%	(5)
■ de 3% à < 4%	(5)
■ < 3%	(6)

Avec seulement 18 dossiers de logements collectifs ayant des travaux réalisés dans les parties communes, les données sur les parties communes n'ont pas été prises en compte dans les traitements présentés.

Impacts sur les conditions de vie et de confort

- Des projets plus globaux d'amélioration de l'habitat : pour un quart des logements, d'autres travaux hors maîtrise de l'énergie ont été réalisés (notamment dans les logements dégradés de ménages à faibles ressources).
- Des travaux de maîtrise de l'énergie ambitieux, un développement des bouquets de travaux : trois quarts des dossiers concernent des bouquets de travaux énergie. Dans 38% des logements de l'échantillon, trois types de travaux de maîtrise de l'énergie ou plus ont été réalisés.

Impacts environnementaux

- Une source d'énergie principale après travaux moins polluante du point de vue de l'effet de serre (le gaz en remplacement du fioul) et une plus forte présence d'énergie renouvelable (bois) dans les logements ayant changé d'énergie suite à la réalisation des travaux.

Impacts économiques

- Des retombées économiques locales : 49% des dossiers font intervenir au moins une entreprise de la commune et 63% des dossiers font intervenir au moins une entreprise du département.

Impact sur la dynamique territoriale

- Une implication des acteurs locaux pour le co-financement des dossiers : 85% des dossiers ont un co-financement complémentaire à la subvention Anah et à la prime Fart (les collectivités locales/EPCI, le Département, la Région puis les aides sociales) avec des financements corrélés aux types de travaux réalisés et aux caractéristiques des demandeurs.

Impact de la réforme de juillet 2013

- Des travaux plus ambitieux : 78% de logements avec au moins deux travaux énergie réalisés après juillet 2013 contre 73% avant la réforme.

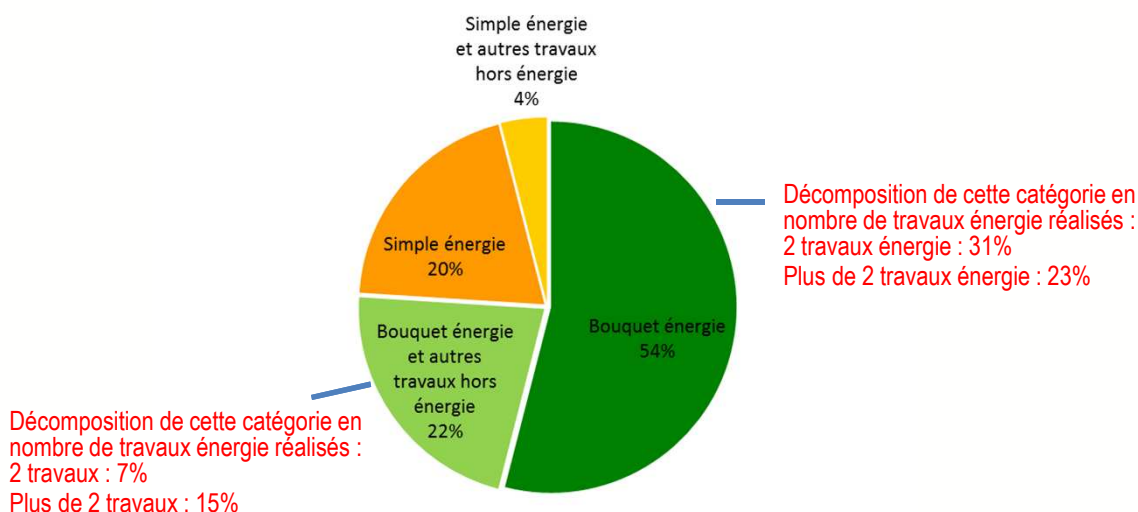
La typologie de travaux réalisés

Des travaux ambitieux : Dans trois quarts des logements, au moins deux types de travaux énergie

Les travaux réalisés dans le cadre du programme « Habiter mieux » ont été classés selon une typologie permettant d'identifier dans quelles proportions les travaux de maîtrise de l'énergie se cumulaient entre eux ou avec d'autres types de travaux classés hors maîtrise de l'énergie :

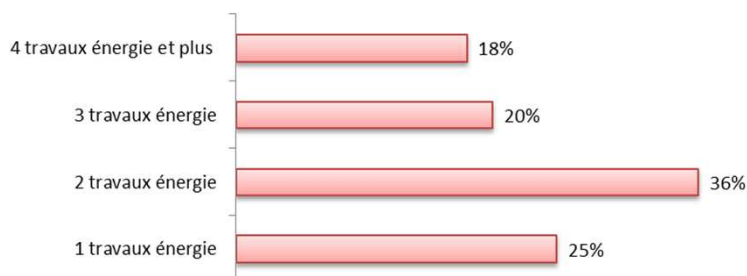
- « Simple énergie » = une seule nature de travaux d'économie d'énergie
- « Simple énergie et autres travaux hors énergie » = une seule nature de travaux d'économie d'énergie et au moins une autre nature de travaux hors maîtrise de l'énergie
- « Bouquet énergie » = plusieurs types de travaux concernant la maîtrise de l'énergie
- « Bouquet énergie et autre » = Plusieurs types de travaux dont au moins un , n'étant pas un travaux d'énergie

Répartition des logements par typologie de travaux sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)



Les logements pour lesquels deux natures de travaux d'économie d'énergie au moins sont réalisées, s'inscrivent dans les typologies « bouquet énergie » et « bouquet énergie et autres travaux » : ce sont davantage des logements dégradés (déclarés en état moyen ou en mauvais état par le propriétaire) et anciens (construits avant 1918).

Répartition du nombre de travaux énergie de l'échantillon sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)



Source : Crédoc/ Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

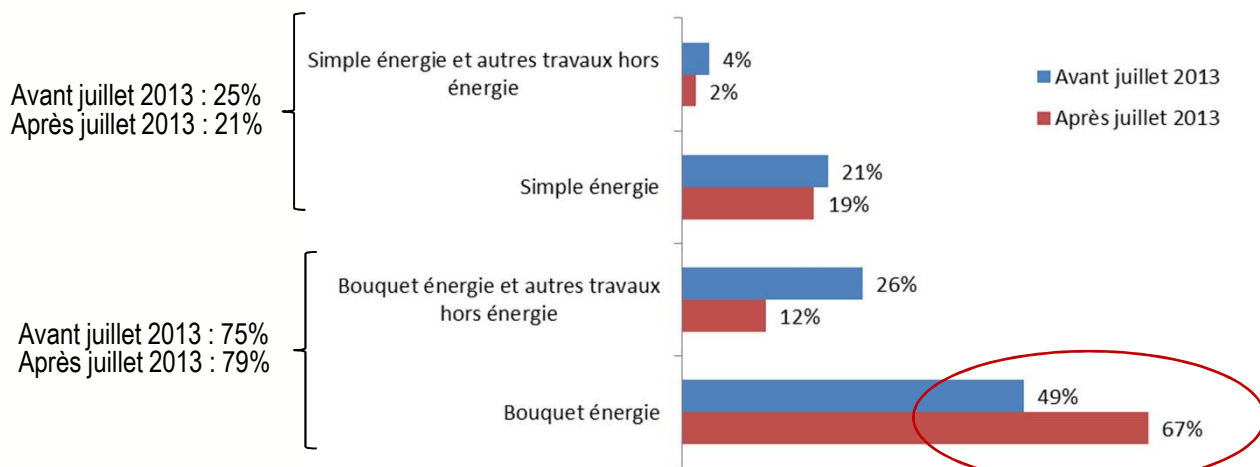
Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés

Une hausse de la proportion de logements avec 2 ou 3 natures de travaux d'économie d'énergie réalisés depuis juillet 2013

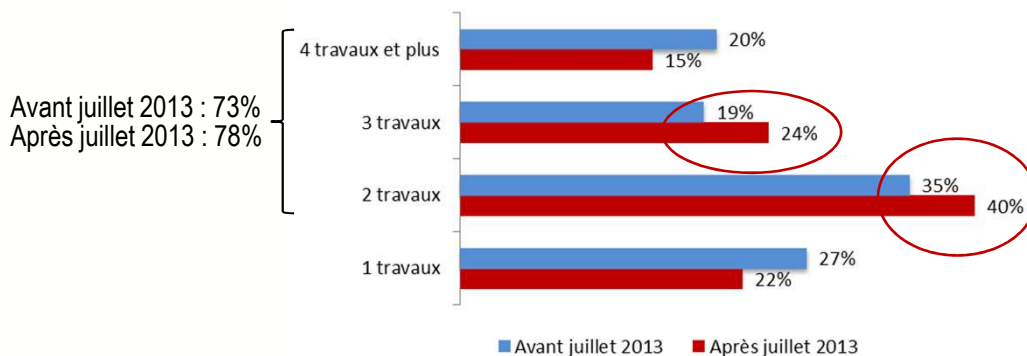
En juin 2013, des mesures d'adaptation ont été arrêtées par le Gouvernement et l'Anah concernant le programme Habiter Mieux : le champ d'application du programme est élargi (augmentation des plafonds de ressources des propriétaires susceptibles de bénéficier du programme) et le montant de l'aide de solidarité écologique (ASE) octroyée aux propriétaires occupants est augmenté.

L'évolution des typologies de travaux réalisés avant et après juillet 2013 montre une hausse des bouquets de travaux de +4 points.

Répartition des logements par typologie de travaux avant et après réglementation de juillet 2013



Répartition des logements selon le nombre de travaux énergie avant et après juillet 2013



Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

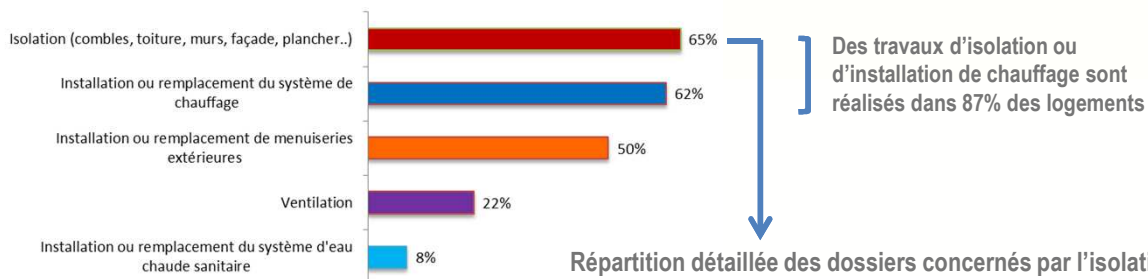
Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés

Les travaux d'isolation et de chauffage privilégiés dans le programme Habiter Mieux

Les travaux de rénovation thermique les plus efficaces et permettant à eux seuls, dans certains cas, une réduction de 25% des consommations conventionnelles sont l'isolation des combles et le changement du système de chauffage. L'analyse des travaux réalisés dans l'échantillon étudié confirme la réalisation des travaux les plus efficaces, dans les logements concernés par le programme Habiter Mieux.

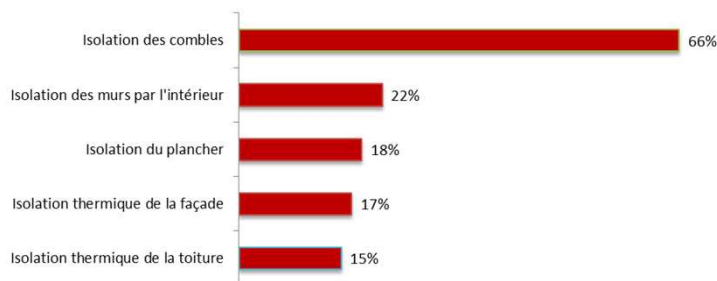
L'installation et le remplacement des menuiseries extérieures, moins efficaces, sont associés à la réalisation d'autres travaux de maîtrise de l'énergie, augmentant ainsi le gain énergétique conventionnel réalisé.

Répartition des dossiers de l'échantillon par type de travaux réalisés sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)



Guide de lecture : 65% des dossiers ont réalisé des travaux d'isolation. Un dossier peut être concerné par plusieurs travaux.

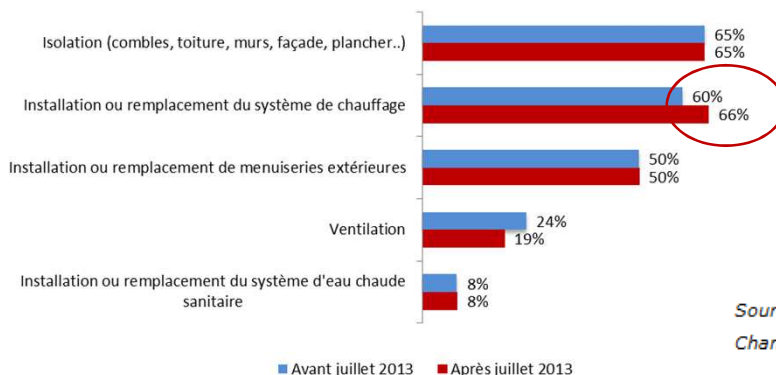
Répartition détaillée des dossiers concernés par l'isolation



Guide de lecture : Parmi les dossiers concernés par des travaux d'isolation, 66% ont réalisé des travaux d'isolation des combles. Un dossier peut être concerné par plusieurs travaux.

Des travaux de remplacement du système de chauffage plus fréquents depuis juillet 2013

Répartition des dossiers par type de travaux réalisés avant et après juillet 2013



Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Le changement du système de chauffage se traduit principalement par des remplacements ou des installations de chaudières : 37% de chaudières à condensation, 18% de poêles à bois, 12% de pompes à chaleur, 9% de chaudières à basse température.

Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés

Une source d'énergie principale moins polluante après les travaux

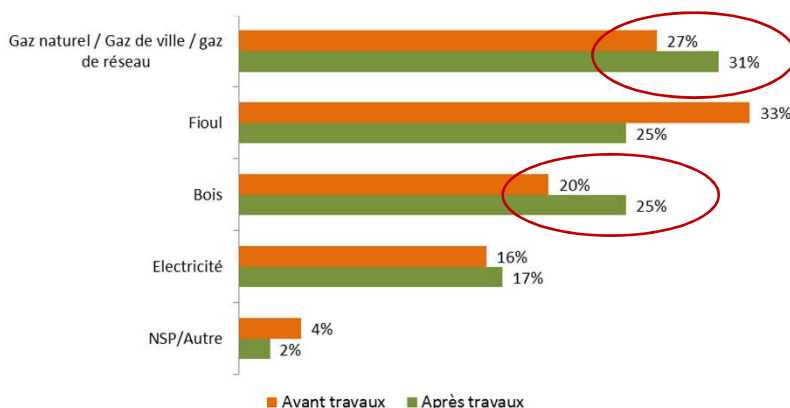
Avant travaux, le fioul est la source d'énergie principale dans plus d'un tiers des logements. Il s'agit d'une énergie plus répandue que chez l'ensemble des propriétaires occupants de maisons individuelles en France qui ne sont que 22% à citer le fioul comme combustible principal¹.

Sur l'ensemble de l'échantillon observé, après la réalisation des travaux réalisés dans le cadre du programme Habiter Mieux, le gaz devient la source d'énergie principale (+ 4 points d'évolution), un combustible plus propre que le fioul domestique tant du point de vue des émissions de gaz à effet de serre que des émissions d'oxydes de soufre ou d'azote.

Des énergies renouvelables après travaux pour plus d'un quart des logements

A noter également, le bois est la source d'énergie ayant la plus forte évolution avec +5 points. Cette source d'énergie renouvelable est d'autant plus privilégiée lorsque les ménages disposent d'une énergie électrique avant la réalisation des travaux. Des sources d'énergie renouvelables sont également utilisées par les ménages (près de 4%), principalement la géothermie et le solaire.

Répartition de la source d'énergie avant et après travaux pour l'ensemble de l'échantillon



Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Une énergie est réputée polluante du point de vue du changement climatique lorsque son utilisation provoque l'émission de gaz à effet de serre et notamment du gaz carbonique.

* Le fioul a un contenu en carbone sensiblement plus élevé que le gaz naturel.

* Du point de vue du changement climatique, l'électricité nucléaire est réputée non polluante, mais l'usage de l'électricité dans les logements est quant à lui, réputé polluant car il implique la mise en action de centrales électriques thermiques qui brûlent du gaz, du fioul ou du charbon et qui émettent du gaz carbonique.

* L'utilisation du bois pour le chauffage des logements est réputé non polluant du point de vue du changement climatique car le gaz carbonique émis par la combustion du bois correspond à du carbone préalablement puisé dans l'atmosphère par la réaction de photosynthèse qui préside à la croissance de toute matière végétale. En revanche, le bois est polluant du point de vue de l'émission de particules azotées ou soufrées.

Une énergie est dite renouvelable lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent. Les énergies renouvelables proviennent de 2 grandes sources naturelles :

* le Soleil qui, outre la fourniture de rayonnement solaire utilisable directement se trouve à l'origine du cycle de l'eau, des marées, du vent et de la croissance des végétaux dont le bois

* et la Terre (qui dégage de la chaleur)

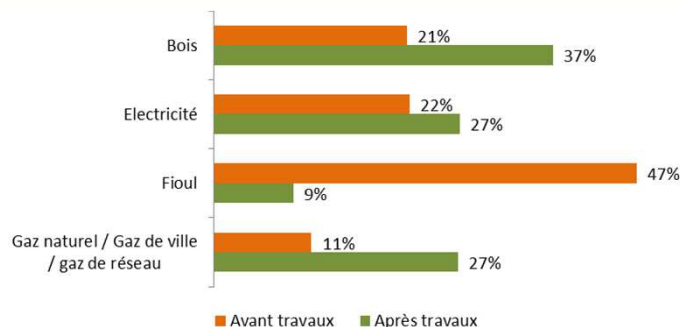
¹Insee RP 2010 exploitation principale.

Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés

Un changement d'énergie dans près d'un quart des logements pour une énergie plus propre ou renouvelable

24% des logements ont changé d'énergie après la réalisation des travaux, principalement en faveur du bois, de l'électricité et du gaz.

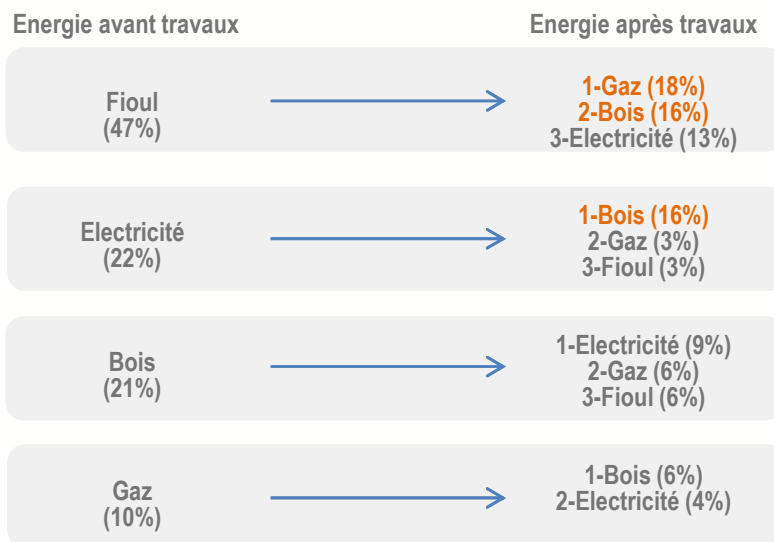
Répartition des énergies principales avant / après travaux des logements ayant changé d'énergie



Guide de lecture : Parmi les 24% de logements ayant changé d'énergie, 21% utilisaient le bois comme énergie principale avant travaux et 37% après

Près de la moitié des logements concernés par un changement d'énergie, utilise après la réalisation des travaux une énergie plus propre du point de vue de l'effet de serre que celle utilisée initialement ou une énergie renouvelable : le gaz et le bois remplacent le fioul.

Comparaison des énergies avant / après travaux des logements ayant changé d'énergie



Guide de lecture : 47% des logements ayant changé d'énergie utilisaient le fioul comme énergie principale avant travaux. Ils se répartissent suite aux travaux à 18% au gaz, 16% au bois et 13% à l'électricité.

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Des travaux liés à la sécurité et à la santé en complément des travaux de maîtrise de l'énergie

La présentation ci-dessous détaille les types de travaux réalisés pour chaque typologie. Par exemple : la typologie de travaux « Simple énergie » concerne 20% des dossiers de l'échantillon ; au sein de cette catégorie, 71% des travaux réalisés concernent un remplacement du système de chauffage.

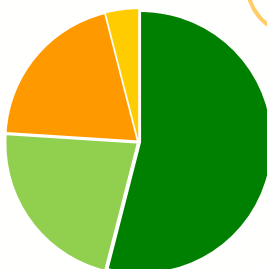
Simple énergie (20%)

71% de remplacement du système de chauffage
12% d'isolation thermique de la façade

Simple énergie et autres travaux hors énergie (4%)

42% d'isolation des combles
18% d'isolation du plancher
15% d'isolation thermique de la toiture

Autres travaux hors énergie réalisés :
68% de couverture ou étanchéité de la toiture



Bouquet énergie et autres travaux hors énergie (22%) : 3,7 travaux de maîtrise de l'énergie réalisés en moyenne

3 travaux réalisés :

21% remplacement du système de chauffage, des menuiseries extérieures et Isolation des combles
21% remplacement des menuiseries extérieures, isolation des combles et ventilation

2 travaux réalisés :

19% isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures
18% remplacement du système de chauffage et des menuiseries extérieures
8% remplacement du système de chauffage et isolation des combles

Autres travaux hors énergie :

48% de travaux de couverture ou d'étanchéité de la toiture
49% d'installations d'électricité
27% d'installations de plomberie et équipements sanitaires

Bouquet énergie (54%) : 2,6 travaux de maîtrise de l'énergie réalisés en moyenne

2 travaux réalisés :

23% remplacement du système de chauffage et des menuiseries extérieures
18% isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures
14% remplacement du système de chauffage et isolation des combles

3 travaux réalisés :

12% remplacement du système de chauffage, des menuiseries extérieures et isolation des combles

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Des profils variés d'opération

Les caractéristiques du bâti (état de dégradation et localisation), les ressources et l'âge des propriétaires occupants ainsi que les gains énergétiques projetés ont été croisés avec la typologie des travaux.

Nous constatons des réalisations de travaux au-delà de la maîtrise de l'énergie et des gains énergétiques élevés pour les ménages les plus modestes résidant dans un bâti dégradé.

La présentation ci-dessous détaille les écarts significatifs, par exemple : la typologie de travaux « Simple énergie » concerne 20% des dossiers de l'échantillon ; une proportion qui passe à 31% lorsque le logement est déclaré « en bon état » par le propriétaire.

Simple énergie (SE) : 20% de l'échantillon

Bâti : Dans les logements déclarés « en bon état » : 31% de SE
Dans les logements en secteur diffus : 24% de SE
Dans l'habitat collectif : 35% de simple énergie

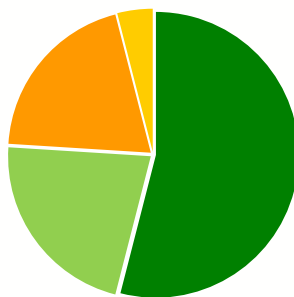
Propriétaires : Chez les propriétaires ayant un revenu fiscal de référence entre 10 et 20 k€ : 24% de SE
Chez les propriétaires de 70 ans et plus : 31% de SE

Gain : Lorsque le gain énergétique est compris entre 25% et 35% : 27% de SE

Simple énergie et autres travaux hors énergie (SE et autres) : 4% de l'échantillon

Bâti : Dans les logements déclarés en état moyen par le propriétaires : 5% de SE et autres

Localisation : Dans les logements urbains : 7% de SE et autres



Bouquet énergie et autres travaux hors énergie (BE et autres) : 22% de l'échantillon

Bâti : Dans les logements déclarés en mauvais état : 41% de BE et autres
Dans les logements construits avant 1918 : 48% de BE et autres

Propriétaires : Chez les propriétaires ayant un revenu fiscal de référence de moins de 10 k€ : 31% de BE et autres
Chez les propriétaires de moins de 50 ans : 30% de BE et autres

Gain : Lorsque le gain énergétique est de 50% et plus : 38% de BE et autres

Bouquet énergie (BE) : 54% de l'échantillon

Bâti : Dans les logements déclarés en état moyen par le propriétaires : 59% de BE

Propriétaires : Chez les propriétaires ayant un revenu fiscal de référence de plus de 20 k€ : 61% de BE
Chez les propriétaires âgés de 50 à 69 ans : 59% de BE

Gain : Lorsque le gain énergétique est compris entre 35% et 50% : 64% de BE

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Les montants de travaux réalisés

Un montant moyen de travaux corrélé avec l'état du logement

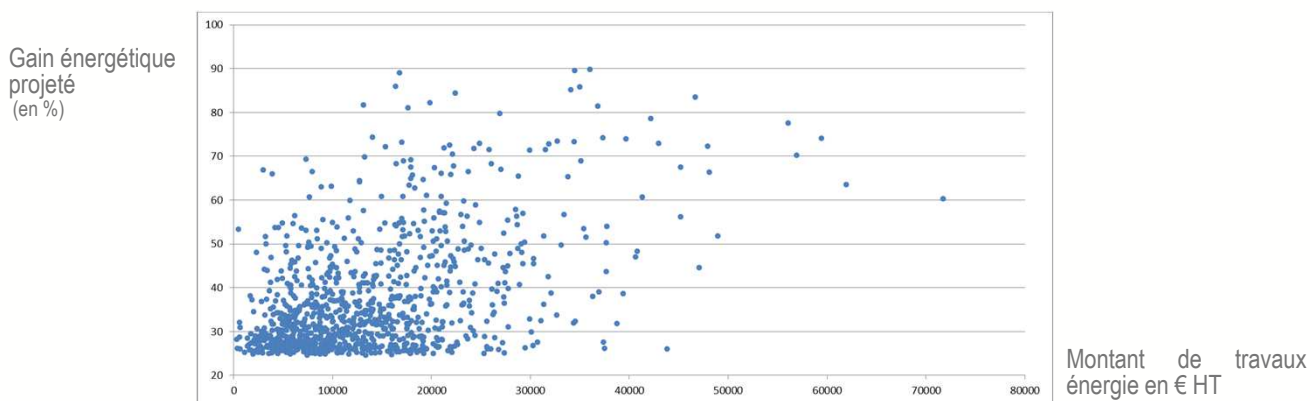
Les montants de travaux sont corrélés avec l'état du logement déclaré par le propriétaire : 18 500€ HT en moyenne pour l'ensemble des logements et 27 400 € HT en moyenne pour les logements déclarés en mauvais état par le propriétaire

Montant moyen des travaux subventionnés en € HT par type de travaux réalisés sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)

	Montant moyen des travaux subventionnés en € HT
Simple énergie	10 407
Simple énergie et autres travaux hors énergie	16 376
Bouquet énergie	16 230
Bouquet énergie et autres travaux hors énergie	32 054
Travaux <=20 000€	11 140
Travaux >20 000€	34 706
Bouquets 2 travaux énergie	15 096
Bouquets plus de 2 travaux énergie	26 306

Une faible corrélation entre le montant des travaux et le gain énergétique projeté

Nuage de points des 971 dossiers par montant des travaux Energie et gain énergétique projeté



Les facteurs expliquant la réalisation de travaux ambitieux

Ce sont l'état de dégradation du bâti (plus le bâti est dégradé et plus les montants de travaux réalisés augmentent), l'âge du propriétaire (les propriétaires âgés de moins de 50 ans réalisent plus fréquemment des travaux ambitieux), les gains énergétiques jusqu'à un certain point, les ménages ayant des revenus intermédiaires (1 400 € à 1 700 €/mois).

En revanche, un montant de travaux élevé n'induit pas nécessairement une maximisation du gain énergétique comme le montre le nuage de points ci-dessus car il faut tenir compte aussi du niveau de dégradation et des caractéristiques techniques et énergétiques initiales du logement.

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Les montants de travaux réalisés

Un programme bénéficiant au marché de l'isolation et du chauffage

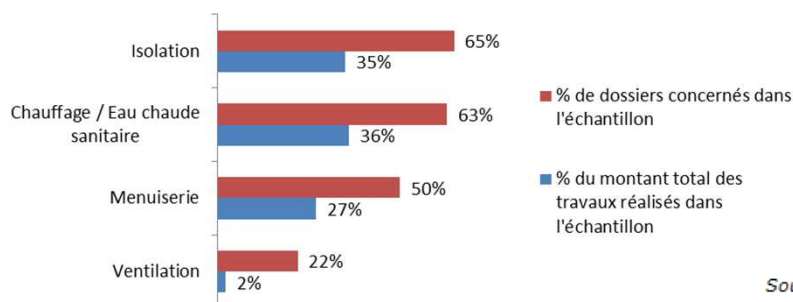
Montant total de travaux € HT

	Montant total des travaux	%
Isolation		35%
Isolation des combles (non spécifiée)	393 278 €	3%
Isolation des combles perdus	841 274 €	6%
Isolation des combles habités	327 927 €	2%
Isolation thermique de la toiture entre la charpente et les éléments de couverture	642 985 €	5%
Isolation du plancher	323 423 €	2%
Isolation des murs par l'intérieur (non spécifiée)	70 039 €	1%
Isolation des murs par l'intérieur avec plaques de plâtre et peinture	183 999 €	1%
Isolation des murs par l'intérieur avec plaques de plâtre et sans peinture	559 505 €	4%
Isolation des murs par l'intérieur sans plaques de plâtre et sans peinture	35 932 €	0%
Isolation thermique de la façade par l'extérieur	1 499 228 €	11%
Chauffage / Eau chaude sanitaire		36%
Installation ou remplacement du système de chauffage	4 498 036 €	34%
Installation ou remplacement du système d'eau chaude sanitaire	239 214 €	2%
Menuiserie		27%
Installation ou remplacement de menuiseries extérieures (non spécifiée)	1 588 493 €	12%
Installation ou remplacement de menuiseries extérieures avec conservation des dormant	753 173 €	6%
Installation ou remplacement de menuiseries extérieures avec remplacement des dormant	1 212 340 €	9%
Ventilation	232 066 €	2%
Total	13 168 846 €	100%

Guide de lecture : 35% des montants de travaux de maîtrise de l'énergie recensés sont affectés à des travaux d'isolation

Les travaux les plus fréquemment réalisés dans le cadre du programme Habiter Mieux, l'isolation et le remplacement du système de chauffage concernent 87% des logements de l'échantillon et représentent 71% des montants de travaux réalisés. Le programme Habiter Mieux bénéficie principalement au marché de l'isolation et de l'installation ou remplacement du système de chauffage.

Répartition des montants de travaux et des dossiers par type de travaux réalisés



Source : Crédoc / Anah 2014

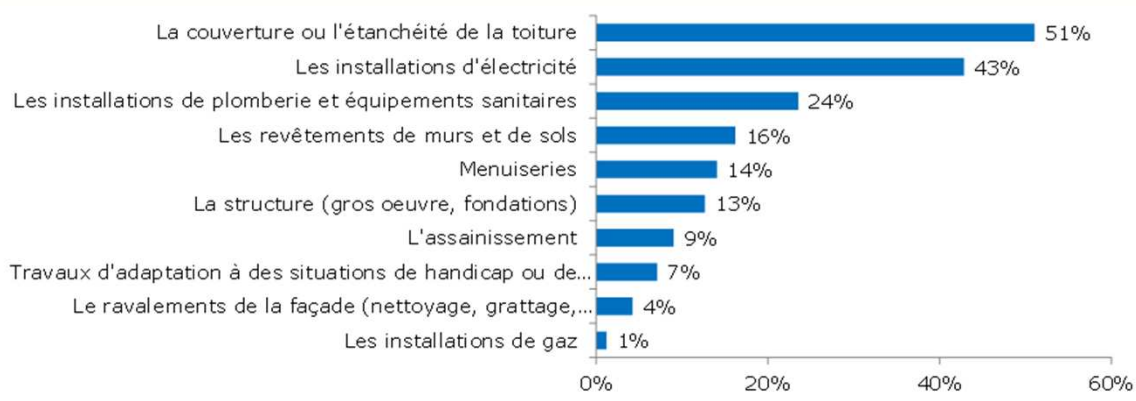
Champ : échantillon total = 971 dossiers

Les travaux hors maîtrise de l'énergie réalisés

Hors maîtrise de l'énergie : des travaux liés à la sécurité, au clos et à la salubrité

25% des dossiers de l'échantillon comportent des travaux classés « hors maîtrise de l'énergie » (en comparaison 15% des propriétaires occupants déclarent avoir envisagé d'autres travaux hors maîtrise de l'énergie dans leur projet initial).

Répartition des travaux hors maîtrise de l'énergie



Plus de la moitié des dossiers concernent des travaux de couverture ou d'étanchéité de la toiture (et représentent 41% des montants hors maîtrise de l'énergie). Ces travaux sont davantage réalisés dans les logements construits avant 1918, pour des montants de plus de 20 000 € HT. Viennent ensuite les installations d'électricité et les installations sanitaires (respectivement 43% et 24%).

Montant des travaux subventionnés en € HT par type de travaux réalisés sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)

	Montant total des travaux	%
La couverture ou l'étanchéité de la toiture	1 329 201 €	41%
Les installations d'électricité	472 219 €	14%
Les installations de plomberie et équipements sanitaires	233 985 €	7%
Les revêtements de murs et de sols	223 877 €	7%
Menuiseries	229 803 €	7%
La structure (gros oeuvre, fondations)	424 038 €	13%
L'assainissement	136 956 €	4%
Travaux d'adaptation à des situations de handicap ou de perte d'autonomie	133 156 €	4%
Le ravalement de la façade	98 428 €	3%
Les installations de gaz	3 125 €	0%
Total	3 284 788 €	100%

Les facteurs qui déclenchent la réalisation de travaux hors énergie

Ce sont l'état du logement (44% des logements déclarés en mauvais état sont concernés par des travaux hors maîtrise de l'énergie) et l'âge du propriétaire (les propriétaires de moins de 50 ans réalisent pour 33% d'entre eux des travaux hors maîtrise de l'énergie).

Source : Crédoc / Anah 2014

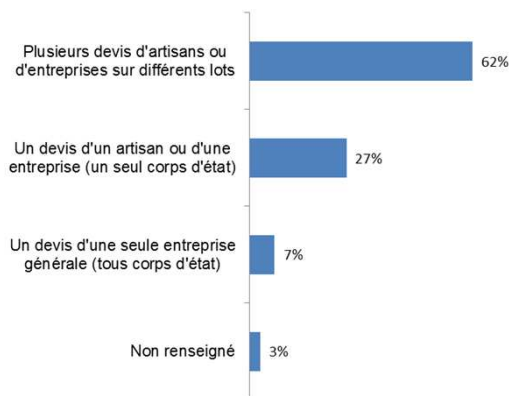
Champ : échantillon total = 971 dossiers

Les entreprises mobilisées

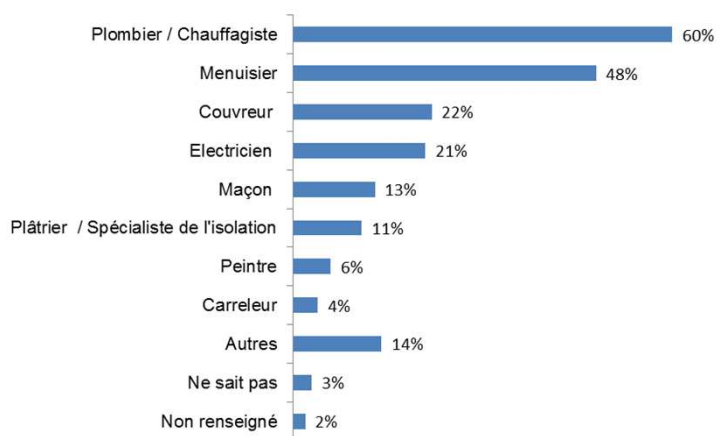
Pour l'ensemble des travaux réalisés, près des deux tiers des opérations ont mobilisé l'intervention de plus de deux entreprises

Un résultat lié à la typologie des travaux réalisés dans le logement : 76% des dossiers de l'échantillon sont classés en bouquet énergie ou bouquet énergie et autres travaux (pour la seule catégorie « bouquet d'énergie », la proportion de dossiers comportant plusieurs devis de plusieurs entreprises passent à 82%).

Dans ce dossier, quel était le type de devis et d'entreprises retenues pour la réalisation des travaux ?



Dans ce dossier, quels sont les types d'activité des entreprises retenues pour la réalisation des travaux ?



Des entreprises de proximité : des retombées économiques locales

La localisation des entreprises et artisans ayant réalisé les travaux prouve que le programme Habiter Mieux bénéficie à l'économie locale, infrarégionale. En effet, 49% des dossiers font intervenir au moins une entreprise de la commune, 63% une entreprise du département et 96% une entreprise de la région. Seuls 3% des dossiers font intervenir une entreprise d'une région limitrophe.

A noter également, 1% de l'activité du programme Habiter Mieux concerne des entreprises localisées en dehors du territoire national : Suisse et Belgique.

Source : Crédoc / Anah 2014

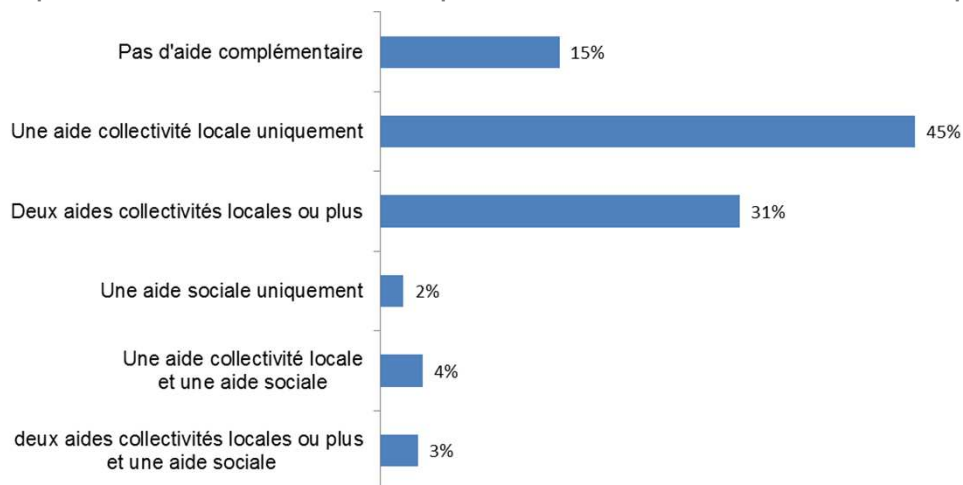
Champ : échantillon total = 971 dossiers

Le financement des travaux

Des financeurs fortement mobilisés : 85% des dossiers disposent de financements complémentaires à la subvention Anah et la prime Fart

Près d'un dossier sur deux dispose d'un financement complémentaire et 29% de deux financements complémentaires. Les aides sociales (Carsat, MSA, mutuelles complémentaires) complètent les financements publics pour 9% des dossiers de l'échantillon.

Répartition du nombre de financeurs complémentaires hors Anah Fart sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2013)



Les aides des EPCI et du Département ciblent les mêmes publics que l'Anah

Anah / Fart :

10% de propriétaires ayant un revenu fiscal annuel < 5 k€
21% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 5 et 10 k€
50% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 10 et 20 k€

33% de moins de 50 ans
28% de 70 ans et plus

69% de travaux < 20 k€ HT
55% de gain compris entre 25% et 35%

Communes / EPCI :

9% de propriétaires ayant un revenu fiscal < 5 k€
21% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 5 et 10 k€
53% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 10 et 20 k€

32% de moins de 50 ans
27% de 70 ans et plus

71% de travaux < 20 k€ HT
55% de gain compris entre 25% et 35%

Département :

12% de propriétaires ayant un revenu fiscal < 5 k€
21% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 5 et 10 k€
49% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 10 et 20 k€

34% de moins de 50 ans
28% de 70 ans et plus

66% de travaux < 20 k€ HT
53% de gain compris entre 25% et 35%

Les EPCI et les Départements sont les co-financeurs les plus représentés dans les plans de financements des dossiers subventionnés dans le cadre du programme Habiter Mieux (respectivement 53% et 47% disposent d'un co-financement EPCI et Département).

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Les régions positionnées sur les ménages aux faibles ressources pour des gains élevés

Région :

17% de propriétaires ayant un revenu fiscal < 5 k€

22% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 5 et 10 k€

46% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 10 et 20 k€

31% de moins de 50 ans

28% de 70 ans et plus

64% de travaux < 20 k€ HT

51% de gain de plus de 35%

Les Régions co-financent un quart des dossiers subventionnés dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Les aides sociales positionnées sur les ménages plus âgés et des travaux de plus faibles montants

Aides sociales :

15% de propriétaires ayant un revenu fiscal < 5 k€

22% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 5 et 10 k€

59% de propriétaires ayant un revenu fiscal entre 10 et 20 k€

11% de moins de 50 ans

45% de 70 ans et plus

76% de travaux < 20 k€ HT

62% de gain compris entre 25% et 35%

Les aides sociales, identifiées pour partie dans les plans de financements des dossiers d'instruction, sont versées principalement par les Carsat et les caisses de retraites complémentaires. 9% des dossiers subventionnés dans le cadre du programme Habiter Mieux en ont bénéficié durant la période 2011-2013 (une proportion minimale car l'ensemble des aides sociales ne sont pas identifiées dans les plans de financement.)

Moins d'un dossier sur cinq intègre un prêt dans le plan de financement (principalement des Eco-PTZ ou des éco-prêts). Notons cependant que cette information n'est pas toujours renseignée dans les fiches de synthèse : une information qui échappe au traitement pour près de 20% des dossiers.

En revanche, dans l'enquête téléphonique auprès des propriétaires occupants, ceux-ci déclarent à 40% avoir contracté un prêt : la moitié sont des prêts bancaires, un quart des prêts à taux zéro, Eco-prêts ou Eco-PTZ.

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers

Dans l'échantillon, 11 % des propriétaires ont un revenu fiscal annuel inférieur à 5 000€ et 23% des propriétaires entre 5 000 et 10 000€ (une proportion totale de 34% représentative de l'activité du programme Habiter Mieux sur la période 2011-2013).

Avec l'évaluation du programme Habiter Mieux, nous constatons pour les propriétaires ayant un revenu fiscal inférieur à 10 000€ :

Des conditions de vie plus précaires :

- Le logement est plus souvent dégradé que la moyenne : 27% des propriétaires occupants ayant un revenu fiscal inférieur à 5000€ déclarent leur logement en mauvais état et 25% pour les propriétaires occupants ayant un revenu fiscal compris entre 5 000 et 10 000€, contre 21% en moyenne.
- Davantage de signes d'humidité ou d'infiltrations d'eau sur certains murs ou plafonds du logement : 46% des propriétaires occupants ayant un revenu fiscal inférieur à 5 000€ déclarent des signes d'humidité contre 35% en moyenne.

Une réponse adaptée du programme Habiter Mieux :

- Davantage de bouquets de travaux : 36% des propriétaires occupants ayant un revenu fiscal inférieur à 5 000€ réalisent des bouquets de travaux énergie couplés à d'autres travaux hors maîtrise de l'énergie, 29% pour les propriétaires occupants ayant un revenu fiscal compris entre 5 000 et 10 000€, contre 22% en moyenne pour l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Source : Crédoc / Anah 2014

Champ : échantillon total = 971 dossiers